

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**SÉANCE DU 23 JUIN 2015**

Présents : MM. BERNOS, MORA, Mme COIG, CASAUX-BIC, BARRERE-MAZOUAT, Mme ARTIGAU, TEULADE, IDOPE, Mme JAUBERT-BATAILLE, LABORDE, Mme PAPAREMBORDE, KELLER, AURISSET, Mme HIRSCHINGER, Mme BESSONNEAU, OXIBAR, LUCBEREILH, LACRAMPE, Mme DEL PIANTA, ROSENTHAL, Mme MICHAUT, ADAM, Mme BONNET, DALL'ACQUA, Mme POTIN, Mme ETCHENIQUE, LABARTHE, UTHURRY, GAILLAT, BAREILLE, Mme MIQUEU, TERUEL, Mme MIRANDE

<u>Pouvoirs</u> :	Jean CASABONNE	à	Michel BARRERE-MAZOUAT
	Cédric LAPRUN	à	Bernard UTHURRY
	Dominique FOIX	à	Jean-Jacques DALL'ACQUA
	Pierre SERENA	à	Henriette BONNET
	Valérie SARTOLOU	à	Michel ADAM
	Marylise GASTON	à	Jean-Etienne GAILLAT
	Auréliе GIRAUDON	à	Robert BAREILLE

<u>Suppléants</u> :	Albert GOUT	suppléant de	Suzanne SAGE
	Christine CABON	suppléante de	Aimé SOUMET

Excusés : Joseph LEES, Anne VOELTZEL, Gérard LEPRETRE, Fabienne MENE-SAFRANE, Rosine CARDON, Didier CASTERES, Christophe GUERY

**RAPPORT N° 150623-19-ENF-**

### **EXTENSION DU RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES**

#### **ENGAGEMENT DE L'OPERATION**

**REÇU**

le 30 JUIN 2015

M. AURISSET expose :

SOUS-PRÉFECTURE  
OLORON STE MARIE

Par délibération en date du 19/06/2014, il a été décidé de procéder à l'extension du Relais Assistantes Maternelles.

Le marché de maîtrise d'œuvre a été confié au groupement TARDIEU/EURL LABADIOLLE/SECA Ingénierie pour un montant de 17 000.00 € HT, soit 20 400 € TTC.

Pendant les études, il a été jugé opportun de profiter des travaux pour améliorer l'isolation thermique des locaux existants qui est problématique en termes de confort des bébés et des enfants en bas âge et qui, pour certains, provoque des allergies aux poussières de laine de verre. Cette réflexion a conduit à modifier le programme et l'enveloppe prévisionnelle du coût des travaux prévus au marché de maîtrise d'œuvre.

Cette modification, à l'issue des études d'avant-projet approuvées par le maître d'ouvrage, porte le montant de l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux à 237 700.00 € HT, soit 285 240 € TTC (article IV-1 du marché de Maîtrise d'oeuvre).

Conformément au Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), le forfait de rémunération définitive est donc égal au coût prévisionnel définitif 237 700.00 € x 8.50%, soit 20 204.50 € HT, soit 24 244 € TTC.

Dans ces conditions, il convient de signer un avenant au marché de maîtrise d'œuvre prenant en compte le coût prévisionnel définitif des travaux et fixant par la même le forfait définitif de rémunération.

Ainsi, pour la réalisation des travaux, la consultation des entreprises sera engagée dans le courant de l'été, dans le cadre de la procédure adaptée du Code des Marchés Publics.

Il est prévu la décomposition en lots techniques telle que ci-après :

- 01 – VRD – Gros-Œuvre – Enduits de façades
- 02 – Charpente Couverture – Murs – Ossature bois
- 03 – Menuiseries extérieures – Occultations – PVC
- 04 – Plomberie sanitaire – Chauffage – Climatisation
- 05 – Electricité
- 06 – Cloisons – Isolation – Faux plafonds – Plâtrerie
- 07 – Menuiseries Intérieures
- 08 – Peinture – Sols souples

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget général 2015 – section investissement (opération 118)

Oùï cet exposé,

#### Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant fixant le forfait définitif de rémunération du groupement TARDIEU/EURL LABADOLLE/SECA Ingénierie, dans le cadre de l'extension du Relais Assistantes Maternelles
- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager la consultation et à signer les marchés correspondants pour les travaux d'extension du RAM

**REÇU**

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 23 juin 2015

le 30 JUIN 2015

Suivent les signatures

SOUS-PRÉFECTURE  
OLORON STE MARIE

Affiché le 30.06.15



Le Président

Daniel LACRAMPE